

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration réuni le 07/11/2019

Heure de début de séance : 18 h 00

Heure de fin de séance : 20 h 15

Président de séance	Monsieur Olivier Castel	Chef d'établissement
Secrétaire de séance	Mme Marjolaine HAMELIN	Parent d'élève

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance :

22 présents

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du règlement intérieur du CA
3. Approbation du PV du CA du 02/07/2019
4. Installation du CA, dont commissions et conseils
5. Bilan effectifs rentrée 2019-20
6. Points de gestion :
 - DBM pour Vote et pour info
 - Concessions de logement
 - Critères d'attribution des fonds sociaux
 - Tarifs et taux 2019
 - Modalités de remboursement des frais de déplacement
 - Contrats et conventions
 - Délégation du CA au Chef d'établissement pour la passation des marchés
 - Mise à jour des sorties scolaires
 - Charte des voyages
7. Programme - calendrier des E3C pour les classes de 1^{ère}
8. Projets pédagogiques en vue de la rentrée 2020-21 (STL-SPCL, année remise à niveau BTS/bac pro)
9. Protocole évaluation EPS
10. Questions diverses

Le quorum étant atteint la séance est ouverte. M CASTEL, Chef d'établissement, accueille Mme FURODET qui prend la suite de Mme MICHALAK comme nouvelle Adjoint-gestionnaire et Agent comptable du Lycée.

- Monsieur le Chef d'établissement fait lecture de l'ordre du jour avec une correction du point 6.4 concernant les « Tarifs et taux » l'année étant 2020 et non 2019.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme HAMELIN Marjolaine est proposée secrétaire de séance.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
22	22	0	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CA

M le proviseur met aux voix le règlement intérieur du Conseil d'Administration qui avait été transmis à l'ensemble des membres avec la convocation

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
22	22	0	0

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CA DU 02/07/19

M le proviseur soumet le procès-verbal du Conseil d'Administration du 02/07/19 qui avait été transmis à l'ensemble des membres avec la convocation. Il demande si il ya a des questions ou objections.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
22	21	0	1

Le procès-verbal du CA du 02/07/19 est adopté.

4. INSTALLATION DU C.A. ET COMMISSIONS

M. le proviseur présente les tableaux précisant la composition des membres du Conseil d'Administration et la répartition de ceux-ci dans les différentes commissions. Sont ajoutés :

- Mme COURRIERE-CALMON Sophie en tant que représentante de la collectivité pour la Commission Permanente et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

- Mme THOMAS Corinne en tant que représentante des personnels d'enseignement pour le Conseil de discipline.

- Mme BERTHO Darly en tant que représentante des élèves pour le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

- Mme DE-LAET Catherine en tant que représentante des personnels d'enseignement pour la Commission Marchés Publics.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
22	22	0	0

L'installation du CA, la composition des commissions et des conseils, présentées sont approuvées à l'unanimité.

5. BILAN DES EFFECTIFS DE RENTREE

Le bilan de rentrée est présenté par M le proviseur adjoint.

24 élèves supplémentaires sur le total de la structure depuis la rentrée de septembre.

11 divisions de seconde, soit 385 élèves

9 divisions de 1^{ère} générale, soit 314 élèves

2 divisions de 1^{ère} STL, soit 36 élèves (effectif en baisse)

12 divisions de Terminale générale, soit 335 élèves

2 divisions de Terminale STL, soit 48 élèves

30 élèves de 1^{ère} année de BTS

26 élèves de 2^{nde} année de BTS

Soit **1174 élèves** au total, dont **1118 lycéens**.

M.le proviseur souligne le risque soulevé par le faible effectif pour l'avenir de la filière STL. Le projet de création d'une STL-SPCL (point 8 de l'ordre du jour) se révèle donc important pour conforter la filière technologique de l'établissement. Sachant qu'il n'existe aucune autre filière STL sur tout le département élargi, il est nécessaire de promouvoir cette filière auprès des élèves et des parents qui la méconnaissent suivant malgré de nombreux atouts (94 % de taux de réussite au Bac en 2019 et des orientations PostBac positives).

Les représentants des professeurs dénoncent les effectifs particulièrement chargés (35 à 36 élèves en moyenne par classe). Ils regrettent qu'une 12^{ème} division n'ait pas été créée en seconde. Les classes surchargées sont d'autant plus problématiques avec la mise en place de la réforme du lycée, car la plupart des cours ont lieu en classe entière. Il est difficile en particulier dans ces conditions d'assurer une pratique de l'oral pour tous les élèves. Cette situation est très difficile pour les élèves et pour les enseignants. Elle pénalise les élèves fragiles, car il n'est pas possible de faire de travail individualisé. Les enseignants soulèvent également le problème de certaines salles de classes matériellement inadaptées à ces forts effectifs. Cela représente selon eux un danger en cas de nécessité d'évacuation. Il est rappelé par la direction du lycée que les seules salles qui n'ont qu'une issue sont plafonnées à 19 élèves.

Les enseignants alertent sur le risque d'une nouvelle hausse des effectifs l'année prochaine, et demandent l'ouverture d'une division supplémentaire.

En réponse, il est précisé qu'il serait déraisonnable d'aller au-delà de 36 élèves par classe. Il est par ailleurs souligné que pour la plupart des enseignements de spécialité de 1^{ère}, les effectifs sont plutôt entre 25 et 30 élèves par classe. Enfin, pour ce qui est de l'année 2020-21, les échanges de prévisions sont actuellement en cours avec les services du rectorat. Le CA sera informé des résultats.

6. POINTS DE GESTION

6.1 DBM POUR VOTE ET POUR INFO

Mme FURODET, Adjoint-gestionnaire, explique ce que sont les DBM et la différence entre une DBM pour vote et une DBM pour info. Mme FURODET présente la DBM pour vote de prélèvement sur fonds de roulement de 2 000.00 € pour le service AP et de 21 800.00 € pour le service ALO.

Membres présents :	Pour :	Contre :	Abstention :
22	22	0	0

La Décision Budgétaire Modificative pour vote de prélèvement sur Fonds de roulement est adoptée à l'unanimité.

Mme FURODET présente les DBM pour information de régularisation de lignes, d'ouverture de crédits et de correction d'erreurs n°14 à n°21.

6.2 CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR N.A.S

Mme la gestionnaire présente l'état des concessions de logement par Nécessité Absolue de Service pour l'année scolaire 2019/2020. Mme FURODET précise que le Conseil d'Administration, sur proposition du Chef d'établissement, affecte les NAS sur les emplois et sur les 11 logements. La Région calcule 10 Nécessités Absolues de Service pour l'établissement à répartir sur 11 logements. Seules 9 NAS ont été affectées sur les emplois.

Il existe 3 Conventions d'Occupation Précaire sur les logements vacants, les loyers permettent à l'établissement de bénéficier de ressources complémentaires.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Les concessions de logement par N.A.S sont adoptées à l'unanimité.

6.3 CRITERES D'ATTRIBUTION DES FONDS SOCIAUX

Mme FURODET présente les différents critères. Dans la lignée de la politique d'aide importante aux familles en difficulté adoptée depuis 2017. L'aide est rarement totale, sauf cas exceptionnel, une participation des familles, même minorée, est demandée.

Les représentants des professeurs expriment leur inquiétude face à la diminution de la dotation ministérielle consacrée aux fonds sociaux.

Mme FURODET explique que cette diminution est due en partie au fait que certains établissements thésaurisent les fonds sociaux. Au lycée Dr Lacroix, les fonds sociaux font l'objet d'un réel usage et permettent d'aider de nombreux élèves.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Les critères d'attribution des fonds sociaux sont adoptés à l'unanimité.

6.4 TARIFS ET TAUX 2020

Mme FURODET présente les **divers tarifs de l'établissement**. Pour 2020, deux tarifs pour les photocopies personnelles (noir et blanc/couleur) ont été ajoutés.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Les divers tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Mme FURODET présente **les tarifs de repas (hors forfait)**. Pour 2020, les agents de catégorie C voient leur repas augmenter de 3%, selon les préconisations de la Région, soit +0.10 €. Un tarif pour les personnels de catégorie B a été ajouté pour 2020, soit 4.30 €. Deux tarifs ont été ajoutés pour la liaison chaude (midi et soir). En effet à partir du 1^{er} janvier 2020, la cuisine du Lycée docteur Lacroix devient cuisine centrale pour le Lycée Agricole Martin Luther King. Le Lycée MLK mutualisera les moyens humains avec le Lycée Docteur Lacroix.

Membres présents : 22	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 1
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Les tarifs de repas sont adoptés.

Mme FURODET présente les tarifs des forfaits Interne et demi-pensionnaire de la Région Occitanie pour information. A partir du 1^{er} janvier 2020, un forfait annuel demi-pensionnaire 5 jours de 550 €/an sera proposé aux familles. Ce forfait concerne les élèves qui mangent à la cantine au moins 4 jours par semaine. Les réservations ne seront plus

nécessaires pour les élèves qui choisiront ce forfait. Le système de repas à la carte tel qu'il existe déjà n'est pas remis en cause, puisque 80% des élèves ne mangent que 2-3 jours par semaine. Mme FURODET rappelle que les remises d'ordre pour maladie de l'internat ne concernent actuellement que les absences de plus de 15 jours.

Mme FURODET présente la répartition trimestrielle 2020 des forfaits d'hébergement de la Région en nombre de jours réels. Soit 52 jours pour le trimestre janvier/mars, 53 jours pour le trimestre avril/juillet et 68 jours pour le trimestre septembre/décembre. Cette répartition fixe le montant de la remise d'ordre pour un élève interne à 7.520 € et pour un élève demi-pensionnaire 5 jours à 3.18 €.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La répartition trimestrielle 2020 des forfaits d'hébergement de la Région en nombre de jours est adoptée à l'unanimité.

Mme FURODET propose les taux de participation aux charges communes 2020 liées au fonctionnement du service de restauration.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Les taux de participation aux charges communes sont adoptés à l'unanimité.

6.5 MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Mme FURODET présente les modalités de remboursement des frais de déplacement. Elle présente la réglementation et les deux modes de remboursement possibles : suivant le barème SNCF 2nde classe ou suivant les indemnités kilométriques. Le mode de calcul retenu sera à l'appréciation du Chef d'établissement en fonction des crédits disponibles et du lieu de mission.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Les modalités de remboursement des frais de déplacement sont adoptées à l'unanimité.

6.6 CONTRATS ET CONVENTIONS

Mme FURODET demande au CA d'autoriser le renouvellement à l'adhésion au groupement de commande des EPLE des Pyrénées Orientales, de l'Aude et du Minervois, pour les marchés alimentaires. Mme FURODET demande d'autoriser la signature de la convention par le Chef d'établissement pour les marchés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Il y aura une contribution aux frais de fonctionnement du groupement.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Le renouvellement de l'adhésion et la signature de la convention sont adoptés à l'unanimité.

Mme FURODET demande au CA d'autoriser le Chef d'établissement à signer la Convention d'intervention culturelle avec l'association « un million d'arbres », pour une intervention le 8 novembre 2019 visant à planter un tilleul dans la cour du Lycée. Le coût de cette intervention sera de 50.00 €.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de la convention est adoptée à l'unanimité

Mme FURODET demande au CA d'autoriser le Chef d'établissement à signer les 2 conventions de prêt d'une chambre à l'Internat à 2 enseignants contractuels résidant loin de l'établissement. Mme FURODET expose les modalités financières de ce prêt.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de ces conventions est adoptée à l'unanimité

Mme FURODET demande au CA d'autoriser le Chef d'établissement à signer la convention de partenariat entre le Lycée Docteur Lacroix, l'IUT de Perpignan et l'Université de Perpignan Via Domitia, pour la visite de l'UPVD par les élèves des classes de Terminale qui s'articulera autour de la découverte du DUT Carrières juridiques de l'IUT à Narbonne.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La signature de cette convention est adoptée à l'unanimité.

6.7 DELEGATION DU CA AU CE POUR LA PASSATION DES MARCHES

Mme FURODET explique que cet acte permet au Chef d'établissement de passer ses commandes. Cette délégation est donnée pour les marchés à incidence financière annuelle (2020) dans le respect des crédits ouverts au budget et de la réglementation en matière de marchés publics.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Cette délégation au Chef d'établissement est adoptée à l'unanimité.

6.8 MISE A JOUR DES SORTIES SCOLAIRES

Mme FURODET présente la mise à jour de la programmation des sorties scolaires (obligatoires et facultatives) par rapport à la programmation 2019/2020 déjà adoptée par le CA du 02/07/19. Mme FURODET présente les modalités de financement des sorties (obligatoires et facultatives) à incidence financière.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La mise à jour des sorties et leurs modalités de financement sont adoptées à l'unanimité.

6.9 CHARTE DES VOYAGES ET SORTIES

Mme FURODET présente les modifications à la charte des voyages et sorties de l'établissement.

Membres présents : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

La charte des voyages et sorties est adoptée à l'unanimité.

Les représentants des professeurs interpellent Mme la conseillère régionale présente au sujet du poids du coût des transports pour le lycée, du fait de son éloignement géographique des sites culturels, ou des salons de l'étudiant de Toulouse et de Montpellier. Une journée de bus coûte environ 1000 € au lycée. Ils sollicitent l'aide de la région pour les déplacements et dénoncent l'impossibilité de réserver des billets de train à 1 € pour un groupe, ce qui est dommageable. Mme la conseillère régionale s'engage à chercher une solution à ce problème. Une piste de conventionnement avec la SNCF est proposée.

7. PROGRAMME – CALENDRIER DES E3c POUR LES CLASSES DE 1ERE

M BRIATTE Chef d'établissement adjoint, présente le calendrier des Epreuves Communes de Contrôle Continu (E3C) liées à la réforme du baccalauréat pour les classes de première. La première session aura lieu entre le 20 et le 28

janvier, et la seconde du 4 au 15 mai. Pendant ces épreuves, les cours seront banalisés pour les premières, mais pas pour les autres classes. Les élèves de première passeront les épreuves dans leur salle de classe. La surveillance sera assurée par un professeur pour chaque classe, 2 quand cela sera possible. Tous les professeurs de langue seront mobilisés, même ceux qui n'ont pas de classes de première. Les copies seront anonymées. Les sujets seront issus d'une banque de sujets qui ouvrira en décembre 2019.

Aucune information sur la correction des épreuves n'a été communiquée à ce jour par le ministère.

Les représentants des enseignants présentent une motion demandant l'annulation des E3C. En effet, les effectifs de classe chargés, le maintien des élèves dans des salles de classes inadaptées aux examens, et l'absence de banalisation de l'ensemble des cours ne permettent pas d'assurer des conditions d'examen acceptables. Ils dénoncent également le manque d'information sur les modalités de correction et sur le retard d'ouverture de la banque des sujets. La motion est jointe au présent P.V.

8. PROJETS PEDAGOGIQUES EN VUE DE LA RENTREE 2020-21

M.le proviseur présente la reconduction de la demande de création d'une section STL-SPCL de façon à consolider la filière technologique STL.

Il présente également le projet visant à la demande de création d'une année de remise à niveau pour les élèves de BTS issus de lycées professionnels.

Membres présents : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Ces projets pédagogiques sont adoptés à l'unanimité.

9. PROTOCOLE D'EVALUATION EN EPS

M. le proviseur présente et soumet le protocole d'évaluation en EPS qui avait été transmis à l'ensemble des membres avec la convocation.

Membres présents : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------	---------------------	----------------------	--------------------------

Le protocole d'évaluation en EPS est adopté à l'unanimité.

10. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15 .

La secrétaire de séance

Marjolaine HAMELIN



Le chef d'établissement



Olivier CASTEL



**Motion présentée par les représentants enseignants du Conseil d'Administration du lycée
Dr. Lacroix**

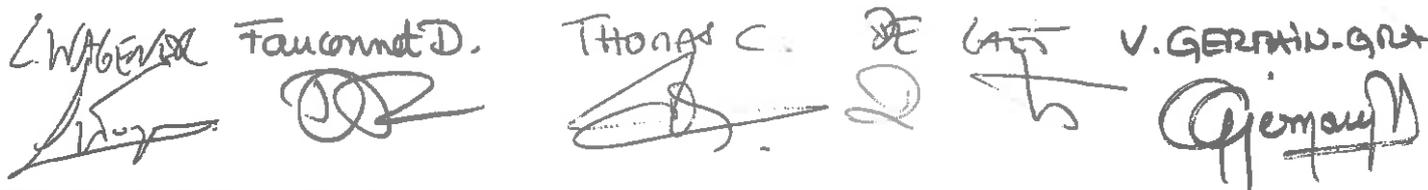
Le ministre dit vouloir travailler au bien-être des personnels de l'Education nationale et pour la réussite de tous les lycéens. Cependant, depuis la rentrée de septembre, le ministre semble avoir oublié les fortes mobilisations de 2018-2019 contre sa réforme des lycées. Depuis septembre, sa communication feint la réalité et active le message récurrent « *tout va très bien ! La réforme s'applique sans problèmes* ». Ce déni de la réalité vécue par les élèves et les personnels d'enseignement et d'éducation doit être fortement dénoncé. Ainsi, selon la communication ministérielle, le baccalauréat, premier diplôme national de l'enseignement supérieur, ne serait pas attaqué, l'organisation des établissements durant cette année scolaire ne serait pas affectée et les conditions de travail des élèves et des personnels ne seraient pas mises à mal. **Alors que penser de la note diffusée dernièrement par le ministre auprès de tous les personnels sur la mise en œuvre des épreuves communes de contrôle continu (E3C) ?**

Cette note de la DGESCO confirme un calendrier des épreuves de bac réparties tout au long du cycle terminal sans interruption de janvier au mois de juin de l'année suivante, avec des épreuves de spécialités en Terminale dès le retour des vacances de février. **C'est un véritable parcours du combattant pour les élèves !**

En refusant un cadrage national ou même académique pour l'organisation des épreuves (sans salle mise au format examen, sans surveillance d'épreuve de bac...), en entretenant une confusion volontaire entre les différents types d'évaluation (formative et certificative), en organisant un formatage de l'acte pédagogique par la standardisation obligatoire des progressions pédagogiques et en organisant une bureaucratisation de l'évaluation (banque nationale de sujets - d'ailleurs toujours non accessible à ce jour -, dématérialisation des corrections (Santorin) pour assurer l'anonymisation des copies et leur éventuel brassage entre les correcteurs de l'établissement ou à l'échelle d'un bassin - alors que l'établissement n'est pas correctement équipé en nombre de postes informatiques connectés pour permettre aux enseignants de corriger sur leur lieu de travail -, notes à saisir dans Cyclades, surveillance des correcteurs en ligne, commission académique d'harmonisation...), le ministre persiste dans sa volonté de renvoyer au local le cadre de l'examen laissant chaque établissement décider de l'organisation des épreuves de contrôle continu. **On peut aisément concevoir l'ampleur de la désorganisation des enseignements et de la dégradation des conditions d'exercice des métiers de l'éducation, enseignants et non enseignants.**

A cela s'ajoute un point non négligeable pour tous les personnels concernés : **toutes les épreuves du bac doivent être indemnisées ! Les textes réglementaires existent pour cela et il suffit que le ministère applique les textes en vigueur** (arrêtés du 13 avril 2012 pour l'Education nationale et du 9 août 2012 pour l'enseignement supérieur) qui prévoient une rémunération pour participation aux travaux des jurys des examens et concours. Les actuels ECE et ECA entrent dans ce type d'épreuves comme doivent y entrer toutes les épreuves de contrôle continu du Bac Blanc.

Dans ce contexte, les représentants enseignants du Conseil d'Administration du lycée Dr.Lacroix demandent l'annulation de la première session d'épreuves communes qui doit avoir lieu à partir de janvier et la transformation de la session de juin en épreuves nationales.

The block contains six handwritten signatures in black ink. From left to right, they are: a signature that appears to be 'L. W. B...', 'Fauconnet D.', 'Thomas C.', a signature that looks like 'DE LAIT', and 'V. GERMAIN-GRA'. The signatures are written in a cursive, somewhat stylized hand.

Mme HAMELIN
Parent délégué élue



Mme DRAPETU
Parent délégué élu



M^{me} MAUGARD Maïva
élève CA



M^{me} WAGENER Louise
élève CA



M^{me} Laurent Hanka
élève CA



CAZAUET Fanny

